

**Assemblée Générale
de la MSA ALPES DU NORD
(Isère, Savoie, Haute-Savoie)**

- : - : -

**20 MAI 2016
à ST QUENTIN FALLAVIER
(Isère)**

L'An Deux Mille Seize, le 20 Mai, s'est déroulée à St Quentin Fallavier (Isère) l'Assemblée Générale de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord.

La séance est ouverte à 9 H.30 sous la présidence de M. le Président Jean-Jacques EXERTIER. Il souhaite à toutes et à tous la bienvenue et les remercie d'avoir répondu nombreux à notre invitation.

M. EXERTIER remercie tout particulièrement les délégués cantonaux qui constituent l'Assemblée Générale de la MSA Alpes du Nord composée de 619 élus répartis sur les départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Aujourd'hui, 158 délégués sont présents (25,53 %).

Le quorum étant atteint, M. EXERTIER constate que l'Assemblée Générale peut donc valablement se tenir.

Puis, il présente les personnalités installées en tribune :

- M. Michel BACCONNIER, Maire de St QUENTIN FALLAVIER
- M. JOSSO, Direction Départementale des Territoires de l'Isère représentant M. le Préfet de l'Isère excusé
- M. Thierry GIRARD, 1er Vice – Président de la MSA Alpes du Nord
- M. Thierry BLANCHET, Vice-Président – Isère - MSA Alpes du Nord
- M. Sébastien BISMUTH-KIMPE, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord

Pour respecter la parité entre les départements du territoire Alpes du Nord, l'Assemblée Générale de la caisse se tient cette année à Saint Quentin Fallavier à l'espace LE MEDIAN, commune située dans le Nord Isère.

M. EXERTIER donne la parole à M. Michel BACCONNIER, Maire de St Quentin Fallavier puis le remercie pour son mot d'accueil chaleureux.

Après avoir salué les personnalités présentes et fait part des excusés, M. EXERTIER procède à **la désignation d'un assesseur dans chacun des collèges.**

- 1^{er} collège : M. André VILLARD
- 2^{ème} collège : M. Jean-Louis HUGUES
- 3^{ème} collège : M. Noël BARLET

Le secrétaire de séance est M. Sébastien BISMUTH-KIMPE, Directeur Général.

PRESENTATION DU DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Avant d'entrer dans le vif des travaux de l'Assemblée Générale, M. le Président EXERTIER présente **le déroulement des travaux de cette matinée**, qui s'articule comme suit :

- **une première partie** consacrée à la présentation des différents rapports, à la présentation de 4 motions et aux réponses aux questions des délégués.
- **une seconde partie** autour d'une séquence d'animation sur le **thème « Nouveau Mandat – Nouveaux Enjeux »** sous forme d'une table ronde animée par M. Thierry GIRARD, 1^{er} Vice-Président de la MSA Alpes du Nord.

La nouvelle région administrative a des impacts sur le paysage agricole régional, l'évolution des partenariats de la MSA et de leur organisation, évolution aussi propre à la MSA. La nouvelle convention d'objectifs et de gestion a, quant à elle, des enjeux majeurs pour l'Institution et les relations entre les caisses de MSA.

Pour aborder ces questions, les 4 Présidents de la nouvelle région AURA (Auvergne Rhône-Alpes) ainsi qu'un élu MSA Alpes du Nord, Président du Comité du Comité Local de Territoire Isère Rhodanienne sur le département de l'Isère, interviendront.

- **un troisième volet** avec l'intervention de M. JOSSO de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, représentant M. le Préfet de l'Isère, excusé qui clôturera les travaux de cette journée.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2015

M. le Président EXERTIER soumet à **l'approbation le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'année 2015** qui a été publié sur le site Internet de la MSA ALPES DU NORD dans la rubrique « Vous êtes élus MSA ».

Aucune observation n'ayant été formulée le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2015 est approuvé à l'unanimité par les délégués présents.

MESSAGE DE M. PASCAL CORMERY, PRESIDENT DE LA CAISSE CENTRALE

M. EXERTIER propose maintenant aux participants de prendre connaissance du message que M. Pascal CORMERY, Président de la Caisse Centrale de MSA, a souhaité délivrer à l'occasion du nouveau mandat de nos délégués. Ce message est axé sur **la place de l'élu sur le territoire et son rôle**.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CAISSE

Puis il donne la parole à M. Sébastien BISMUTH-KIMPE, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord, pour la présentation du **rapport d'activité de la Caisse**.

« Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les administrateurs,
Mesdames Messieurs les délégués,
Mesdames Messieurs

Retracer l'activité d'une année de notre caisse en 20 minutes est un exercice périlleux. Aussi, je voudrais vous inviter à prendre le temps de consulter le document détaillé qui vous a été remis avec votre dossier de séance.

Tout au long de l'année 2016 vous pourrez vous y reporter lorsque vous chercherez des informations sur notre fonctionnement.

En écho au thème de cette Assemblée Générale **« Nouveau Mandat, Nouveaux enjeux »**, je vous propose d'orienter cette présentation à destination des 55 % nouveaux délégués :

- d'abord en balayant ensemble les principaux chiffres clés de notre activité,
- ensuite en abordant plusieurs thématiques permettant de mieux comprendre notre offre d'accompagnement de proximité...
- je vous présenterai ensuite deux zooms thématiques
- avant d'aborder les perspectives 2016.

Venons en tout de suite aux chiffres clés dans chacun des domaines mentionnés à l'écran.

Alpes du Nord se compose de 152 200 adhérents. Ils représentent près de 6,4 % de la population de nos trois départements. Les salariés sont environ 90 000 et les non salariés 62 500.

Vous pouvez constater que nos bénéficiaires diminuent dans les domaines de la retraite (de 1,1 %), en couverture maladie (de 1,5 %) comme dans le domaine famille (de 0,7 %).

Nos ressortissants actifs augmentent en partie comme vous pouvez le visualiser sur le graphique projeté :

- + 0,9 % pour les salariés,
- + 0,3 % pour les employeurs
- alors que les chefs d'exploitation diminuent d'une centaine sur la période.

Les prestations versées sont en diminution de 0,2 % entre 2014 et 2015 et s'élèvent à près de 470 M€. La branche retraite couvre 63 % des engagements financiers, la santé 25 %, alors que la famille ne représente qu'environ 5% des dépenses.

En matière de santé, 1/3 des dépenses est consacré aux honoraires, 1/3 aux prescriptions et transports. 21 % concernent les Indemnités journalières, les rentes Accident du travail et les pensions d'invalidité, et 14 % l'hospitalisation.

Dans le domaine famille, les prestations logement représentent 16 %, les minima sociaux (RSA, Allocation Adulte Handicapé..) 18 % alors que les Prestations familiales et autres prestations d'accueil des enfants représentent 66 %.

Concernant le secteur retraite, vous pouvez constater que plus de 100 000 retraités sont pour 60 % des non salariés et pour 40 % des salariés.

Terminons par les cotisations et contributions qui représentent plus de 300 M€. Ce poste est en diminution d'environ 2,5 %.

Pour ce qui concerne notre relation de service, je crois important de souligner 2 déménagements à Vienne et Chambéry qui ont été accompagnés de la labellisation de 3 agences qui fonctionnent désormais en conformité avec la charte nationale MSA.

La gestion de la caisse est évidemment un sujet majeur. Je rappelle aux plus anciens que les cotisations de gestion ont été supprimées et que les caisses fonctionnent désormais sans réserve.

Une allocation de gestion est attribuée chaque année par la Caisse Centrale. Elle intègre les efforts attendus en matière de diminution d'effectifs et de baisse des charges de fonctionnement. Son montant est, en fin d'année, ajusté (toujours à la baisse évidemment) afin que le résultat soit en tout état de cause égal à Zéro.

Nos dépenses sont donc réparties comme suit :

- environ 20 M€ pour les dépenses de personnel,
- 5 M€ pour les dépenses de fonctionnement,
- les autres dépenses sont liées à l'ASS (Action Sanitaire et Sociale) y compris les Prises en Charges de Cotisations et les dépenses techniques de Prévention.

Les recettes, comme je l'indiquais précédemment, sont essentiellement les allocations de gestion. Les autres recettes sont liées à la gestion pour compte et à la mise en œuvre de plusieurs conventions en action sociale.

Notre coût de gestion est stable à 151,36 € par Unité d'Activité.

Voilà pour les principaux chiffres clés de notre caisse.

Je vous propose d'aborder maintenant quelques unes des offres d'accompagnement sur les thématiques liées à la proximité.

Commençons par la **prévention santé** qui mobilise plus de 500 000 € de dépenses pour des actions telles que les instants santé, le plan dentaire institutionnel, mais aussi pour des actions très ciblées en direction :

- de la santé des précaires,
- de la santé des aidants familiaux,
- du dépistage des cancers de la peau...,
- ou, par exemple, le 9 octobre dernier à Pont de Beauvoisin lors d'une action de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Un Théâtre forum et débat ont intéressé les 120 participants.

En matière de **Santé Sécurité au travail (SST)**, l'équipe est constituée de 8 médecins du travail, 2 infirmières en Santé au Travail et 6 conseillers de prévention.

Ce sont près de 6 500 examens médicaux qui ont été réalisés en 2015. Cette année, 8 centres d'examen médicaux complémentaires ont été ouverts. Ils se substituent progressivement aux camions de Médecine du Travail pour apporter une plus grande qualité d'accueil mais surtout pour garantir l'accès au dossier médical informatisé.

Outre cette approche individuelle, la SST mène des études spécifiques à la santé au travail.

L'une porte sur l'exposition aux engrais pouvant contenir du manganèse qui est un neurotoxique supposé augmenter le risque de maladie de Parkinson. Cette action menée en collaboration avec le CHU de Grenoble et en partie financée par la Société de Médecine du Travail Dauphiné-Savoie, a permis :

- en 2015 de confirmer l'utilisation de ce produit dans les golfs et en nuciculture,
- elle aura un prolongement en 2016 au travers d'une campagne de mesure pour les salariés des golfs.

Vous pouvez mesurer au travers de ce visuel la diversité des interventions réalisées en SST. Seulement sur les axes prioritaires du plan Santé Sécurité au travail, 319 actions ont été conduites. 29 % concernent les Très Petites Entreprises, 25 % le risque animal, 16 % les Troubles musculo-squelettiques, 12 % les actions relatives aux équipements de travail et 10 % le risque chimique.

Dans une démarche commune à la Santé au Travail et l'Action Sociale dont nous parlerons dans quelques minutes (et d'ailleurs avec l'implication de nombreux autres services), se trouve un important sujet ; celui de la prévention du risque suicidaire en agriculture.

Un numéro d'écoute dédié a été mis en place, une cellule spécialisée fonctionne déjà depuis de nombreuses années en Alpes du Nord.

Il nous semble maintenant important de franchir une nouvelle étape en développant la sensibilisation auprès des élus, en déployant des actions sur les territoires sur ce thème et en communiquant plus largement.

Tous ces éléments sont regroupés dans une démarche dénommée « Oser les mots ».

Abordons maintenant l'Action Sanitaire et Sociale (ASS). Ce sont plus de 20 travailleurs sociaux qui sont présents sur les territoires et qui ont conduit plus de 7 000 interventions sociales.

Ces interventions permettent d'accompagner des situations de fragilité :

- dont 50 % concernent l'accès aux droits,
- 24 % des problématiques de santé ou d'emploi,
- 13 % des situations de rupture conjoncturelle ou liées à l'environnement familial.

Vous mesurez au travers de cette diapositive l'importance des sommes consacrées à l'Action Sociale et je crois, là aussi important de rappeler, combien votre rôle de délégué est essentiel dans ce domaine.

Si bien entendu, vous aurez dans les prochains mois la possibilité de prendre connaissance du futur plan d'ASS 2016-2020 qui est en cours d'élaboration, je vous invite à **consulter le bilan détaillé du plan d'ASS 2011-2015** qui est consultable sur Internet.

Vous constaterez que 15 Millions d'Euros ont été engagés par notre caisse sur 5 ans, tous les âges, toutes les populations sont concernées et nos méthodes innovantes d'intervention sociale y sont décrites de façon très concrète.

Abordons pour finir **Nos offres en ligne avec GUIDEA.** Il s'agit d'un module intégré au site Internet qui oriente et accompagne les professionnels pour faciliter l'accès aux informations et aux démarches. Ces modules se développent, se renforcent afin de permettre une montée en puissance régulière de la dématérialisation qui est, je le crois, profondément souhaitée par les professionnels, comme par la MSA. Vous pouvez d'ailleurs constater à l'écran l'importante progression des utilisateurs entre 2014 et 2015.

Terminons enfin par un **rappel sur le groupe MSA** qui œuvre très fortement sur les territoires dans les domaines du soutien aux aidants, de la prévention santé, du tourisme social, de la téléassistance ou de la formation.

En 2016, cette offre sera complétée d'un service de géolocalisation pour les travailleurs isolés ou en situation de risque potentiel dénommé Présence Verte Professionnels. Il nous vient de la caisse Ardèche Drôme Loire et sera d'abord expérimenté sur l'Isère puis déployé sur les autres départements.

Je sais combien notre activité MSA est touffue, multiple et parfois complexe mais je crois qu'il était intéressant pour les nouveaux délégués, de disposer de l'ensemble de ces informations.

Je vous propose maintenant de regarder ensemble deux ZOOMS THEMATIQUES.

- Le premier concerne les mesures d'accompagnement financier de la crise agricole,
- Le second portera sur l'évolution du salariat agricole en Alpes du Nord.

Zoom 1

Le Président reviendra dans son rapport moral sur les montants engagés nationalement et sur les mesures d'accompagnement 2016 mais je vous propose de regarder ensemble le détail des bénéficiaires 2015.

Les 4 mesures 2015 ont permis de mobiliser plus de 3,8 millions d'Euros pour Alpes du Nord au travers de 4 dispositifs :

- des prises en charges de cotisations pour plus de 900 000 € et 458 bénéficiaires,
- des échéanciers de paiement pour près de 630 000 €,
- la possibilité d'option pour le calcul des cotisations sur l'année N-1 en remplacement de la moyenne triennale qui a donné lieu à 286 accords pour 780 000 € allègement de charge,
- et enfin, la réduction de l'assiette minimum AMEXA qui a bénéficié à plus 5 000 chefs d'exploitations pour près de 1,5 Million d'Euros de réduction de cotisations.

Regardons maintenant le détail de ces mesures par département.

Les Prises en Charge ont été majoritairement orientées vers le département de l'Isère qui subit plus fortement l'impact de la crise. Vous voyez néanmoins que la moyenne par bénéficiaire des aides versées est globalement similaire sur nos trois départements.

La possibilité exceptionnelle d'option N-1 (en remplacement de l'application de la moyenne triennale) concernait toutes les filières et pas uniquement l'élevage. Cette mesure, soumise à un plafond de revenu agricole, a concerné majoritairement le département de l'Isère et d'ailleurs principalement en dehors de la filière élevage. Vous voyez à l'écran la diminution moyenne de cotisations par adhérent.

La réduction d'assiette minimum AMEXA a représenté près de 300 € de diminution de cotisations pour plus de 5 000 personnes. Je vous invite à examiner le nombre très important de chefs d'exploitations dont l'assiette annuelle était inférieure à 4 184 € en 2015.

Voilà pour ce premier Zoom sur les mesures financières liées à la crise en 2015.

Notre second Zoom est relatif à l'évolution du salariat agricole et de la structure des employeurs entre 2005 et 2014.

Il s'agit d'un sujet étudié par le Comité de Protection Sociale de notre caisse.

On observe sur ce premier visuel que le nombre d'employeurs évolue positivement de près de 4% sur 10 ans.

En revanche, le nombre de salariés est en légère diminution de 1,65 % sur cette même période mais il faut souligner que l'emploi n'a pas été linéaire sur la période ; l'année 2010 étant la plus faible avec 32 700 salariés.

Cette deuxième vue permet de localiser les emplois salariés sur notre territoire. Les Plaines et les Vallées sont évidemment plus pourvoyeuses que les zones de montagne. Notons un particularisme Savoyard où les cantons montagnards sont assez fortement employeurs.

La vue suivante permet de rapprocher le nombre d'emplois et la typologie de l'activité. Pour les activités de production, 23 % relève de cultures spécialisées, 21 % de l'élevage, 15 % du paysage. Alors que 26 % des emplois concernent les organisations professionnelles et 9 % les coopératives.

La typologie des contrats est également un sujet important. Elle vient confirmer que certains secteurs d'activités recourent massivement à la main d'œuvre saisonnière. Ce phénomène est très marqué dans les secteurs de production en culture spécialisée (arboriculture notamment) et dans les autres cultures et élevage. A titre d'exemple, la viticulture représente $\frac{1}{4}$ des contrats en Savoie.

Terminons enfin par un focus sur les travailleurs occasionnels :

- le nombre d'établissements recourant aux travailleurs occasionnels a augmenté de plus de 9 % en 10 ans,
- le nombre de contrats est resté quasi stable en 10 ans,
- mais le nombre de jours et d'heures travaillés a fortement augmenté ; + 17 % pour le nombre d'heures et + 6,6 % pour le nombre de jours.

En 2014, 53 % des contrats travailleurs occasionnels ont été déclarés en Isère, 32 % en Savoie et 15 % en Haute Savoie.

Ces études conduites par le Comité visent évidemment à mieux connaître la population adhérente de la MSA et ainsi d'adapter nos actions de communication, nos actions de terrain et nos offres à la réalité de notre population.

A ce stade permettez-moi de remercier toutes les équipes de la MSA pour leur engagement au service des assurés agricoles. L'année 2015 a été très chargée et je sais combien il a fallu relever les manches pour être au rendez-vous des nombreux engagements qui ont été les nôtres.

Je voudrais résumer nos perspectives au travers de 3 enjeux :

- Le 1^{er} enjeu est un **enjeu de proximité** avec notamment :
 - o la finalisation et le démarrage des plans d'ASS et de SST qui sont des actes majeurs du démarrage du mandat,
 - o la régionalisation de l'Offre de Services sur les Territoires et je sais combien tous les collègues directeurs présents partagent cette vision,
 - o l'objectif de poursuivre et d'intensifier encore nos actions sur les territoires.

- Le deuxième enjeu est de **réussir le déploiement des très importantes évolutions législatives qui se profilent** : PUMA, Prime d'Activité, DSN et LURA notamment.
- Le troisième enjeu est un **enjeu de résultats et organisationnel** :
 - o Réussir le déploiement de la nouvelle COG,
 - o Initier positivement les mutualisations de proximité,
 - o Impulser notre stratégie immobilière 2016-2020,
 - o Engager notre nouveau projet d'entreprise.

Je vous remercie de votre attention."

En conclusion de ce rapport, les participants sont invités à regarder le film tourné lors de l'inauguration du nouveau siège social de la caisse présentant les coulisses de la MSA sous forme d'un Parcours Découverte.

Le Président EXERTIER remercie M. BISMUTH-KIMPE pour sa présentation concise et précise de l'activité de la Caisse qui associe chiffres et commentaires. Le rapport d'activité fait d'ailleurs partie des documents introduits dans la pochette remise à chacun des participants.

A cette occasion, il remercie aussi le service Communication pour la qualité du diaporama qui accompagne cette présentation, facilitant le suivi de l'Assemblée Générale et des différents rapports ainsi que la compréhension des données chiffrées.

RESOLUTIONS FINANCIERES CONCERNANT LES RESERVES DE SANTE SECURITE AU TRAVAIL

M. EXERTIER laisse la parole à Mme Sylvie GUICHARD, Déléguée de l'Agence Comptable, en l'absence de M. LAFON, Agent Comptable, excusé, pour la lecture **des résolutions financières concernant les réserves de Santé Sécurité au Travail.**

Ces résolutions ont été adressées à l'ensemble des délégués par courrier le 2 Mai 2016 avec l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

"Compte tenu des dispositions réglementaires, les articles D.723-229, D.723-230 et D.723-231 du Code Rural, l'Assemblée Générale de la Caisse de MSA Alpes du Nord, réunie le 20 mai 2016 à ST QUENTIN FALLAVIER (Isère) :

- constate qu'un bilan au 1er janvier 2015 figurait au compte de réserves et de résultats suivants :
 - réserve de Santé Sécurité au Travail :2 272 126,54 €
 - report à nouveau de Santé Sécurité au Travail :362 462,42 €
 - soit un total de : 2 634 588,96 €**

- décide de porter la réserve de Santé Sécurité au Travail à son niveau réglementaire, soit 1.680.104,31 euros, en affectant au report à nouveau de Santé Sécurité au Travail un montant de 592.022,23 euros qui, par effet de la présente, est porté à 954.484,65 euros.
- constate qu'après actualisation, les comptes de réserves se décomposent comme suit :
 - réserve de Santé Sécurité au Travail :.....1 680 104,31 €
 - report à nouveau de Santé Sécurité au Travail :.....954 484,65 €

soit un total de :..... 2 634 588,96 €"

En réponse à une question d'une déléguée sur la transformation d'une partie de la réserve en report à nouveau, Madame GUICHARD fournit les explications ci-après.

Le Code Rural oblige les Caisses de MSA à avoir un niveau de réserves réglementaires qui est égal à la moitié des dépenses de fonctionnement pour ce qui concerne la Santé Sécurité au Travail. Si elles dépassent ce seuil, elles doivent être remontées en Caisse Centrale.

Avant 2007, cette règle ne s'appliquait pas, les réserves pouvaient être conservées par les Caisses de MSA.

Depuis cette date, un ajustement du montant des réserves est effectué chaque année avec le report à nouveau. Le montant de ces réserves doit être égal à 50 % des dépenses de l'année.

M. le Président EXERTIER remercie Mme GUICHARD pour cette présentation et les explications complémentaires apportées.

Mises aux voix, les résolutions financières portant sur les réserves de Santé Sécurité au Travail sont adoptées à l'unanimité par les délégués présents.

M. le Président EXERTIER remercie les délégués pour ce vote.

RAPPORT MUTUALISTE PAR M. BLANCHET, PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ACTION MUTUALISTE

En sa qualité de Président de la Commission de l'Action Mutualiste, M. Thierry BLANCHET présente **le rapport mutualiste**.

"Mesdames, Messieurs,

Ce rapport mutualiste est le premier qui vous est présenté depuis les élections de Janvier 2015 et la mise en place du nouveau Conseil d'Administration de la MSA Alpes du Nord avec pour Président Jean-Jacques EXERTIER.

Cette première année fut riche en événements mutualistes.

Les **élections de janvier 2015** ont été des moments de grande mobilisation. Une forte campagne de communication a accompagné cet événement. Lors de ces élections, 619 délégués titulaires ont été élus. Certes, nous avons dû faire preuve de force de persuasion pour construire ce réseau. Des zones blanches sont présentes sur nos départements. Nous avons donc devant nous la durée de ce mandat pour reconquérir ces territoires.

Il y a un autre enseignement issu de ces élections : le renouvellement de nos délégués à hauteur de 55 %, preuve en est, que la valeur du mutualisme est encore bien présente chez nos adhérents.

Je souhaite revenir brièvement sur les **valeurs mutualistes**, essence même de notre présence aujourd'hui. Je vous rappelle que nous sommes un des seuls régimes de protection sociale à avoir la possibilité d'élire nos administrateurs et nous sommes le seul régime de protection sociale à proposer à nos adhérents un guichet unique pour une couverture globale des Salariés et Non Salariés Agricoles.

Notre régime de protection sociale est également le seul régime intergénérationnel. En effet, de notre naissance à notre retraite, la MSA nous accompagne tout au long de notre vie.

De part cette spécificité et de notre guichet unique, je crois que nous pouvons l'affirmer bien haut : nous nous devons d'être fiers d'appartenir à la MSA et défendre ce régime si particulier.

Un nouveau mandat, de nouveaux enjeux : pour la vie mutualiste, une nouvelle dynamique est impulsée pour notre échelon local.

Un des premiers actes du nouveau Conseil d'Administration a été de réfléchir à la restructuration de son échelon local pour offrir un cadre de travail aux élus locaux.

Un règlement intérieur en précise l'organisation et le fonctionnement, fixe les missions de l'échelon local et favorise une animation des territoires par les échelons locaux. La prise de responsabilité des élus locaux dans les actions est donc privilégiée.

Une des missions-phares de la MSA est bien une mission d'animation des territoires ruraux. Et pour le faire, nous avons besoin de nous appuyer sur notre réseau de délégués. Ce réseau est désormais organisé en 12 territoires, dotés chacun, d'un comité local animé par un Président.

Je remercie vivement tous ces délégués qui se sont portés volontaires pour constituer derrière leur Président ces comités locaux de territoires et ainsi participer à l'animation de leur territoire.

En complément des moyens humains dont dispose notre réseau, une organisation plus efficiente vient compléter ce processus avec en autres :

- la programmation d'une rencontre annuelle : le Forum des Territoires, espace d'information et d'échanges entre les membres des comités,
- la mise en place de la **Commission de l'Action Mutualiste (CAM)**,

La mission de cette Commission est d'élaborer des propositions pour le Conseil d'Administration sur tout ce qui concerne la vie des élus et plus particulièrement :

- la détermination du programme d'animation sur les territoires,
- l'organisation de l'Assemblée Générale et du Forum des Territoires,
- la formation des élus,
- la communication en direction des élus.

Ma mission première en tant que Président de la Commission de l'Action Mutualiste, outre l'animation de cette Commission, est de m'assurer que chacun de nos territoires puissent vivre des **actions** menées par vous, les délégués.

Ces actions sont, soit des actions en déclinaison de la politique de la MSA (plans pluri-annuels ASS, SST, nouveautés réglementaires ex. DSN ...), soit des actions issues des préoccupations des adhérents sur les territoires.

Pour 2015-2016, les priorités mutualistes ont été centrées sur :

- l'accès aux droits pour les saisonniers,
- la prévention santé et santé au travail,
- les réunions employeurs en lien avec les dispositifs DSN, TESA,
- le cumul emploi / retraite,
- les réunions entreprises : par ex. info retraite pour salariés (temps collectif et individuel),
- les actions de notoriété (en réponse à des besoins locaux),
- les actions remontant des territoires MSA.

D'ores et déjà, depuis les élections 2015, cette dynamique sur les territoires s'est concrétisée.

Je souhaite revenir sur ces **réalisations** :

- Installation du fonctionnement de la CAM : réunions en mai (format élargi aux Présidents de territoires), juillet 2015 et janvier 2016,
- Création effective des 12 territoires lors des réunions de juin 2015 et mise en route de réunions régulières (automne 2015 et mars 2016),
- 1er Forum des Territoires à St Baldoph en novembre 2015, réunissant près de 90 élus des territoires. Nous avons, à cette occasion, initiée auprès des participants, la sensibilisation sur le risque suicidaire avec l'intervention d'un médecin psychiatre,
- Formation des 12 ambassadeurs de l'OST (Offre de Services sur les Territoires) en janvier 2016 pour déploiement d'actions de promotion de l'OST sur les territoires.

Je désire aussi mettre l'accent sur des actions d'envergure qui se sont mises en place sur cette période et pour lesquelles vous pouvez visualiser quelques photos dernière moi :

- 3 actions de notoriété : Le Mariage de François (Mens en 38) - Il y a un os (Grand Bornand en 74) - Femmes de fermes (Chatte en 38), ces actions rassemblant à elles seules plus de 1 000 personnes,
- Des conférences sur l'équilibre alimentaire,

- Des conférences sur les zoonoses,
- Une action à l'initiative du territoire Nord Dauphiné sur la prévention routière à l'intention des jeunes des MFR (Maisons Familiales Rurales) – plus de 150 jeunes des MFR du Nord Isère sensibilisés au travers d'ateliers et d'une représentation théâtrale,
- 12 réunions de sensibilisation à la prévention du risque suicidaire pour laquelle 120 élus étaient présents.

Certains d'entre vous, nous ont fait remarquer que depuis les élections, ils n'ont pas entendu parler de la MSA, et pourtant vous le constatez, il s'en passe des événements sur nos territoires ! **Notre échelon local vit, il est actif.**

Cependant, je suis conscient qu'il y a encore beaucoup à réaliser. C'est tout au long de notre mandat que se construit l'action mutualiste, c'est tout au long de ce mandat que nous avons besoin de vous.

Vous devez prendre la main sur cette vie mutualiste, vous êtes force de proposition pour construire des actions sur les territoires avec les Présidents de territoires et tous les délégués, votre animateur Matthieu Payer, les services de la MSA, nos partenaires.

L'enjeu au cours de ce mandat est bien de vous mobiliser, vous qui constituez le réseau des délégués et asseoir notre présence sur les territoires d'Alpes du Nord.

Vous avez la capacité à détecter les besoins des adhérents, à agir pour répondre concrètement à leurs attentes et à être réactifs en cas de difficultés.

Vous avez la capacité à mobiliser le plus grand nombre d'adhérents autour des actions que vous engagez.

Je terminerai ce rapport mutualiste en remerciant tous les élus qui s'investissent déjà dans l'animation de nos territoires et la promotion de notre Institution et j'invite chacun à s'engager pour mettre en place, accompagner et assurer la réussite des actions développées par la MSA et le réseau des délégués.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à prendre connaissance du film de l'inauguration illustratif de la coopération entre les élus et les services de la MSA sur nos territoires."

M. le Président EXERTIER remercie M. Thierry BLANCHET pour son intervention démontrant la dynamique de territoires impulsée autour d'un échelon local recentré sur 12 territoires.

RAPPORT MORAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le Président EXERTIER introduit ensuite le **rapport moral du Conseil d'Administration**.

"Mesdames Messieurs les représentants des services de l'Etat,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Mesdames Messieurs les Présidents et Directeurs des organismes agricoles et de protection sociale et des partenaires,
Mesdames, Messieurs les délégués,

Merci à vous d'être venus nombreux à notre Assemblée Générale.
Chaque année, nous nous attachons à organiser cette Assemblée Générale dans un de nos départements de la Savoie, de la Haute-Savoie ou de l'Isère.

C'est avec grand plaisir que je vous accueille pour la première fois au Médián à Saint-Quentin Fallavier, dans le Nord Isère. Merci à M. le Maire de nous mettre à disposition ce bel équipement et merci aux délégués de ce territoire qui, je le sais, sont particulièrement actifs.

Nous nous retrouvons aujourd'hui, un an après les élections, et je crois pouvoir dire que, pour les 55 % de nouveaux délégués élus il y a un an, pour les 50 % de nouveaux administrateurs du Conseil d'administration, et bien entendu pour Thierry GIRARD et moi-même, cette première année s'est déroulée à grande vitesse. 2015 nous a conduit à trouver notre place d'élu dans un contexte particulièrement complexe notamment en situation de crise agricole et de négociation pour le financement de notre régime.

C'est pour cette raison que nous avons voulu placer cette Assemblée Générale sous le thème « **Nouveau Mandat – Nouveaux Enjeux** ».

Bien entendu, la table ronde qui interviendra à l'issue de cette Assemblée statutaire nous y aidera. Les intervenants qui m'ont précédé ont également pointé quelques uns des enjeux qui sont les nôtres.

En premier lieu, je voudrais aborder avec vous la crise sans précédant que subit l'agriculture de nos départements.

Chacune et chacun est concerné, car presque aucune filière n'est épargnée par cette crise qui dure et qui s'accroît d'année en année. Les exploitants, bien sûr, sont touchés en premier lieu mais les salariés qu'ils soient permanents ou saisonniers exercent également dans ce contexte économique et social très difficile.

Une fois encore il faut réaffirmer qu'il n'existe qu'une seule solution réelle pour sortir de cette situation, c'est l'amélioration des prix et donc des revenus des exploitations et ainsi des familles.

Je veux ici souligner l'esprit de responsabilité qui anime tous nos organismes :

- la responsabilité des syndicats que je sais mobilisés sur ce sujet avec force et pédagogie mais aussi avec une détermination sans faille,
- la responsabilité des services de l'Etat, des organisations professionnelles agricoles pour rechercher – dans un paysage très contraint – des solutions pragmatiques et efficaces tout en permettant à chacun de conserver son identité,

- la responsabilité de la MSA, dont les élus des trois départements assurent une représentation de terrain importante. Ces administrateurs ont su aller au-delà d'une application stricte de répartition de crédits fixés nationalement pour retenir des critères locaux, reposant sur les besoins réels des exploitations.

C'est cette responsabilité, mais surtout la grande réactivité dont les services de la MSA font part, qui nous a permis :

- de consommer dans des délais contraints l'intégralité de l'enveloppe disponible pour les Prises en Charges de Cotisations. Les réunions dans les départements et en région ont été très nombreuses et nous avons répondu présent pour informer, communiquer et le cas échéant arbitrer,
- de mettre en œuvre – POUR 2015 - un plan de soutien à l'élevage ambitieux et plusieurs mesures d'allègement de charges. Le Directeur vous a présenté le détail de ces mesures qui ont bénéficié à un très grand nombre d'exploitants et représenté pour Alpes du Nord plus de 3 Millions d'Euros.
- de se mettre en situation – POUR 2016 – de mettre en œuvre une nouvelle série de mesures de soutien qui sont estimées pour Alpes du Nord à environ 15 M€. Je vous rappelle les contours de ces mesures :
 - o une nouvelle baisse significative de 7 points de cotisations dès le 1^{er} janvier 2016. Ceci représente nationalement 500 M€ de baisse de charges qui viennent s'ajouter aux 225 M€ de réductions de cotisations 2015 (baisse de 3 points de la cotisation famille et suppression de la cotisation minimale AMEXA),
 - o Bien entendu, le dispositif de Prise en Charge de Cotisations et d'échéancier de paiement pour près de 60 M€ sera mis en œuvre en 2016.

Je reste, pour ma part, beaucoup plus circonspect sur ce que les Pouvoirs Publics appellent l'année blanche. Il s'agit de la possibilité d'un report de cotisations bénéficiant aux agriculteurs ayant un revenu inférieur à 4 248 €. Ce report d'un an, reconductible dans la limite de 3 ans, n'est qu'un report, et les cotisations devront être réglées. Payer plus tard, dans un contexte d'incertitude de revenu, me semble périlleux, voire dangereux, et il appartient à chacun de peser les conséquences d'une décision de cette nature.

Pour accompagner les situations les plus délicates, je n'oublie évidemment pas tous ceux qui, en MSA ou ailleurs, concourent à accompagner nos adhérents dans ces périodes difficiles au travers :

- de l'accompagnement des bénéficiaires RSA et de la mise en place de la Prime d'Activité,
- des dispositifs Sillon Dauphinois et Regain des Savoie que vous connaissez maintenant parfaitement. Pour 2015, ils ont permis l'accompagnement de 575 exploitants,
- de la cellule de prévention du suicide et du numéro vert AGRI ECOUTE,
- ainsi que les très nombreux autres contributeurs en la matière.

Les Pouvoirs Publics comme la profession ont, à plusieurs reprises, souligné la réactivité et la qualité des travaux conduits avec la MSA, je veux donc ici remercier les services et les élus de leur mobilisation.

Mobilisés, soyez certains que nous le sommes au plus haut point et je crois important de partager avec vous quelques domaines de satisfaction de cette première année de mandat :

- **Au plan de la structuration de notre caisse :** l'aboutissement de la spécialisation des sites et de plusieurs projets immobiliers nous permet de clore, de la meilleure façon qui soit, les actions initiées dans le précédent mandat. Ces deux axes majeurs nous mettent en situation d'appréhender avec sérénité les nouvelles évolutions qui s'engagent pour la période 2016-2020,
- **Au plan de nos résultats :** ils s'étaient fortement dégradés en 2014 en raison des évolutions organisationnelles conduites et qui étaient nécessaires. Plusieurs dizaines d'agents MSA ont été amenés à changer de métier. Les délais retrouvent progressivement un niveau acceptable, près de 85 % des appels téléphoniques sont réceptionnés sur la plate-forme de contact,
- **Une Direction renouvelée et impliquée :** en 2 ans, la totalité de l'équipe de direction aura été renouvelée avec l'arrivée d'un nouveau Directeur Général, d'un nouvel Agent Comptable, la nomination d'une Directrice Adjointe et de trois Sous-Directeurs.
- **L'impulsion de nos nouvelles politiques d'ASS et de SST :** l'Action Sanitaire et Sociale (ASS), la Santé Sécurité au Travail (SST) sont deux domaines dans lesquels le Conseil d'Administration est amené à déterminer les axes politiques. Le Forum des Territoires sur lequel Thierry BLANCHET est revenu dans son rapport mutualiste, a permis de faire remonter vos attentes et vos priorités. Nous finaliserons dans les prochaines semaines ces plans qui constituent des actes importants pour les 5 années à venir.
- **L'installation des 12 territoires d'animation et de projets :** c'est une réelle satisfaction de voir s'installer et se conforter cette dynamique des territoires sous l'impulsion de vous tous délégués, des Présidents des territoires d'animation et des administrateurs.
- **Enfin, le développement de Répit Bulle d'Air :** nous vous avons projeté l'année dernière le film « une bulle d'air dans le quotidien » qui montre combien ce sujet est important pour l'accompagnement des aînés. Cette association, créée à l'initiative de la MSA Alpes du Nord, poursuit son essor. Je rappelle, pour mémoire, qu'en 2014 l'association réalisait 14 000 heures et qu'elle devrait atteindre 60 000 heures en 2017.
Le développement chez nos voisins régionaux devrait encore accroître cette montée en charge sur le terrain. Chaque délégué doit être un promoteur de toute l'offre de services MSA et je vous rappelle que vous disposez, au sein de chaque territoire, d'un « ambassadeur de l'OST ». Rapprochez-vous de lui pour initier des actions sur les territoires.

Cette dynamique s'accompagne d'un renforcement de nos relations avec les partenaires, les OPA et les Organismes de Protection Sociale.

Et comment à ce stade ne pas **prendre l'exemple de l'inauguration de notre siège social** intervenu à Chambéry il y a quelques semaines.

Difficile évidemment d'inviter les 619 délégués à être présents alors nous avons vraiment tenu à vous la faire partager et à vous faire découvrir ce siège social. Un film découpé en 3 séquences : les coulisses, l'après midi avec les élus et l'inauguration officielle, vous aura permis de revivre cette journée qui marquera, probablement pour de nombreuses années, notre MSA Alpes du Nord.

Cette inauguration avait pour objectif :

- d'accroître la notoriété de la MSA Alpes du Nord et, sur ce point, la réussite a été totale avec une représentation très marquée des élus locaux et d'élus MSA avec la présence d'Hervé GAYMARD, de Michel DANTIN, de Pascal CORMERY notre Président national, celle du Préfet et de très nombreux autres Présidents ou Représentants d'organismes de tous horizons,
- de valoriser les métiers et les savoirs faire MSA. Métiers des travailleurs sociaux, des préventeurs mais aussi des agents en charge de la gestion des documents, du service des prestations familiales, innovations en matière d'offre de services sur les territoires ... tout y était et aux dires des participants beaucoup ont découvert les coulisses de la MSA,
- de valoriser les territoires et le rôle des élus en direction des adhérents : sur ce point également, nous étions au rendez-vous.

Alors je voudrais ici réitérer publiquement mes remerciements en direction de tous les artisans de cette réussite.

Comme Président, je m'étais engagé sur quatre axes au cours de ce mandat : Donner du sens à la désignation des délégués MSA de terrain, nous rapprocher des OPA et des entreprises en leur proposant des offres de services appropriées, renforcer la culture du résultat pour la qualité de service à l'adhérent et développer les chantiers d'avenir, je crois pouvoir dire que sur tous ces aspects, d'ores et déjà, nous avons agi même si évidemment il reste encore beaucoup à faire.

Prenons maintenant, si vous le voulez bien, quelques minutes pour aborder notre feuille de route 2016-2020.

Une nouvelle convention d'objectifs et de gestion a été adoptée par le Conseil Central de la MSA il y a quelques jours, avec les Pouvoirs Publics.

Si la définition des nouveaux objectifs a été assez consensuelle avec les Pouvoirs Publics, on ne le doit pas au hasard... Ce sont bien les très bons résultats affichés par le réseau MSA lors de la convention 2011-2015 qui nous permettent de bénéficier d'une confiance totale des Pouvoirs Publics quant à notre capacité à agir sur les territoires et être un acteur majeur de la protection sociale en France.

Ces objectifs ont été articulés autour de deux grandes ambitions et de 6 axes.

L'ambition n° 1 intègre l'ensemble des actions relatives au développement des services vers nos adhérents et vers les entreprises.

Elle regroupe des actions portant sur :

- la relation de service ou l'accès aux droits,
- l'accès aux soins et à la prévention sur les territoires.

L'ambition n° 2 vise à améliorer la performance et inclut des axes relatifs :

- à la maîtrise des risques et à la lutte contre la fraude,
- à l'amélioration de la performance.

Elle comprend au total 44 engagements, 122 actions et 62 indicateurs de pilotage ou de résultat qui vont guider l'action de nos services pour les 5 années à venir.

Tout cela a, je le sais bien, l'air bien théorique, mais ne nous méprenons pas. C'est bien dans ce cadre que sont fixés, par exemple, les objectifs en matière de délais de traitement en matière de RSA ou de retraite, le taux de réponse téléphonique attendu ou la mise en œuvre d'actions telle que les contrats de prévention, les programmes d'action sociale notamment.

Vous n'ignorez pas évidemment que deux sujets ont, en revanche, été très difficiles à faire aboutir avec les Pouvoirs Publics : les effectifs et les moyens donnés pour le fonctionnement.

Bien entendu, la MSA est une entreprise responsable et chacun est conscient que la baisse de l'activité agricole est une réalité, que les nouveaux outils développés améliorent la productivité ou que certaines évolutions réglementaires diminuent les charges de gestion des caisses de MSA.

Mais je veux réaffirmer que pour continuer à être un acteur majeur de la protection sociale puisque reconnu en tant que tel par les Pouvoirs Publics, nous devons maintenir des services en pleine capacité d'agir pour accompagner nos ressortissants en situation de fragilité, pour continuer à innover, à initier de nouvelles actions, à accompagner les entreprises, à offrir un service public de qualité.

Alors oui, je veux dire que la négociation a abouti, qu'elle a été parfaitement orchestrée par le Président et le Directeur Général de la Caisse Centrale qui ont porté nos valeurs, usé de tous les arguments pour défendre notre réseau... mais cette négociation reste insatisfaisante puisqu'elle nous conduit à :

- diminuer, sur la période 2016-2020, les effectifs MSA de 1 300 postes sur les 1 800 départs en retraite programmés (alors que 1 450 postes ont déjà été supprimés sur la COG 2011-2015),
- diminuer de près de 15 % nos charges de fonctionnement après un effort similaire sur la COG précédente.

Comme toujours, nous ferons face, mais je crois important de rappeler que, déjà aujourd'hui, les organismes MSA ont des coûts de gestion qui sont extrêmement bas puisqu'ils sont inférieurs à 4 %. Peu d'entreprises commerciales ont des coûts aussi bas. Ces contraintes nous imposent d'engager une démarche de mutualisation de proximité entre les caisses d'une même région pour gagner en efficience ; avec la caisse Ain Rhône en ce qui nous concerne.

Je ne développerai pas ce sujet sur lequel nous reviendrons dans la table ronde. Evitant de céder aux sirènes d'un gigantisme toujours plus grand des organismes, le réseau MSA va :

- maintenir sa structuration à 35 caisses,
- permettre la gestion partagée de services de production ou de services support afin de générer de nouveaux gains de productivité, mais aussi de permettre de maintenir des services de taille suffisante.

Pour vous, assurés, cela ne devra rien changer, nous voulons en effet préserver l'entier savoir faire, la relation de service et la présence sur les territoires.

A nous d'inventer cette nouvelle forme d'organisation. Nous avons 5 ans pour le faire et nous saurons, je n'en doute pas, réussir ce nouveau challenge.

Ces efforts sont cependant considérables. J'ai rappelé précédemment ceux déjà consentis lors des négociations précédentes, il y a 10 et 5 ans. Nous ne pouvons continuer dans cette voie, et je me fais-là le porte parole du Président national Pascal CORMERY.

Nous devons obtenir des Pouvoirs Publics d'élargir l'assiette MSA à l'ensemble des activités agricoles, artisans ruraux mais aussi et surtout, toutes les entreprises agricoles privées car on ne peut que constater que beaucoup d'entreprises ont une activité agroalimentaire mais ne sont pas affiliées au régime agricole. Pourquoi deux entreprises exerçant une activité similaire, SODIAAL et LACTALIS sont pour l'une au régime agricole, pour l'autre pas ?

Je terminerai mon propos en m'adressant à vous, délégués, à qui nous devons en partie notre qualification d'acteur incontournable du milieu rural.

C'est l'action du quotidien qui nous permettra de donner du sens à votre rôle de délégué MSA.

Il nous faut poursuivre et amplifier le travail de terrain conduit sur les territoires. Le rapport mutualiste vous a montré l'engagement qui est celui d'Alpes du Nord en la matière. Des moyens financiers ont été mobilisés, des rencontres régulières entre représentants des territoires sont organisées pour réfléchir à la dynamisation des actions entreprises. Sur ce point, je veux souligner que nous avançons en parfaite synergie avec le Directeur Général et son équipe qui, je le sais, porte également fortement ce sujet dans le fonctionnement quotidien de la MSA.

Vous l'avez compris, c'est donc par un message de détermination, mais aussi de pleine confiance en l'avenir de la MSA, que je veux terminer ce propos.

Je remercie mes collègues du Conseil d'Administration qui se sont totalement investis dans leur mission avec un message particulier en direction du 1^{er} Vice Président Thierry GIRARD.

Je remercie, au nom du Conseil d'Administration, l'ensemble de la Direction et l'ensemble du personnel MSA dont je salue l'engagement au quotidien au service d'une mission riche mais parfois difficile,

Et enfin, je vous remercie vous tous, Mesdames, Messieurs les délégués, car votre engagement fait la spécificité et la richesse de notre régime.

Je vous remercie de votre attention."

En conclusion de son rapport, M. le Président Jean-Jacques EXERTIER invite l'Assemblée à prendre connaissance du film s'intitulant "L'inauguration du siège social de la MSA Alpes du Nord", événement symbolique qui a permis à la fois d'accroître la notoriété de la MSA tout en valorisant les territoires et le rôle des élus en direction des adhérents.

Au terme de **cette première partie statutaire**, M. le Président EXERTIER précise que l'Assemblée Générale n'a plus à statuer sur l'affectation des réserves financières. Toutefois, elle doit encore se prononcer sur le rapport annuel de l'activité du Conseil d'Administration de l'exercice écoulé et sur ses projets d'avenir. Aussi il est demandé aux délégués d'approuver les différents rapports présentés.

Mis aux voix, les rapports et communications du Conseil d'Administration sont adoptés à l'unanimité par les délégués présents.

Par ce vote unanime, M. le Président EXERTIER remercie les délégués de la confiance témoignée.

PRESENTATION DES MOTIONS

Le Conseil d'Administration a souhaité présenter à l'Assemblée Générale 4 motions qui déclinent des sujets de préoccupation de l'année écoulée.

Pour ce faire, M. EXERTIER donne la parole à M. Thierry GIRARD, 1^{er} Vice-Président, pour présenter ces **quatre motions** qui seront ensuite soumises au vote des délégués.

Voeux numéro n° 1 relatif aux prises en charges de cotisations

L'Assemblée Générale :

- Considère que l'accroissement des enveloppes destinées aux prises en charges de cotisations est nécessaire dans le contexte de crise que connaissent de nombreuses filières,
- Se félicite de l'attribution d'enveloppes significatives en direction des filières élevages,
- Demande néanmoins que, chaque année soit impérativement maintenue une enveloppe non ciblée permettant d'accompagner les adhérents en situation particulièrement difficile.

Voeux numéro n° 2, relatif à l'élargissement des filières agroalimentaires

L'Assemblée Générale :

- Constate que de nombreuses entreprises dont l'activité se rapporte directement à l'agroalimentaire échappent à une affiliation MSA pour des questions de structuration juridique,
- Regrette cette situation qui génère une baisse d'activité pour la MSA et ne permet pas une cohérence dans l'accompagnement des salariés et des entreprises concernées,
- Demande que la filière agroalimentaire dans toute sa composante soit assujettie au régime agricole.

Voeux numéro n° 3, relatif à l'accompagnement des transmissions d'exploitation

L'Assemblée Générale :

- Souligne l'impérieuse nécessité de faciliter les transmissions d'exploitations,
- Estime que l'exonération mise en place en direction des jeunes agriculteurs constitue un levier d'accompagnement efficace,
- Demande qu'un dispositif d'allègement de charge soit simultanément créé en faveur des cédants à un jeune agriculteur, de façon dégressive sur leurs 3 dernières années d'activité.

Voeux numéro n° 4, relatif aux rentes versées aux exploitants

L'Assemblée Générale :

- Constate un écart persistant de traitement dans la législation applicable aux exploitants en cas de rente accident de travail avec le régime des salariés.
- Demande instamment aux pouvoirs publics de permettre aux exploitants agricoles comme pour les salariés :
 - de bénéficier du versement d'un capital en cas d'incapacité permanente de 1% à 9%,
 - et d'une rente à partir de 10% d'incapacité au lieu de 30% à ce jour.

Mises aux voix, les 4 motions sont adoptées à la majorité des voix, moins 4 abstentions, par les délégués présents.

M. le Président EXERTIER remercie les délégués pour ce vote.

QUESTIONS DES DELEGUES

M. EXERTIER, propose maintenant d'aborder le point **des questions des délégués** et rappelle le principe.

Deux possibilités, cette année :

- Les délégués ont pu poser des questions d'ordre général au dos du coupon – réponse transmis avec le carton d'invitation, dont certaines ont été reformulées pour en faciliter la compréhension. Les questions et les réponses seront présentées par les Agents de Direction en charge du domaine d'activité concerné par le thème de la question.
- Pendant les travaux de l'Assemblée Générale, les délégués ont pu poser des questions, à partir d'un support joint dans le dossier séance, en lien avec les sujets abordés. Les réponses seront également apportées par les Agents de Direction du domaine concerné.

Question de M. CHAIZE - 1er collège - Isère

La Retraite agricole : 400 à 760 € par mois en comparaison avec le PDG de Renault qui perçoit 1M€.

Réponse

On peut être choqué par ce type d'écart mais nous sommes dans le contexte MSA et non de grande entreprise.

La MSA essaie d'obtenir une amélioration du niveau de la protection sociale et particulièrement des retraites de longue date. Plusieurs dispositifs d'amélioration ont été mis en place ces dernières années. Mais cette amélioration notable ne peut passer que par une plus forte contribution au financement du régime.

Question de M. BUEMI Raymond - 2ème collège - Savoie

Quelles conséquences de la réforme sur les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO pour les salariés bientôt à la retraite ?

Réponse

La MSA gère le régime de base des salariés agricoles et n'est donc pas compétente pour répondre précisément à la question.

Les régimes AGIRC-ARRCO sont en difficulté et en déficit régulier depuis 5 ans. (4,5 milliards en 2013 – 70 milliards de pensions payées).

En synthèse, l'accord du 30/10/2015 prévoit que les retraites complémentaires seront minorées de 10 % pendant 3 ans pour les assurés faisant valoir leurs droits à l'âge légal ou par anticipation à compter du 01/01/2019.

Pas d'abattement si la retraite complémentaire est attribuée à l'âge légal + 1 an.

Pour information, pas d'abattement pour les retraités non soumise à la CSG.

A toutes fins utiles, je rappelle que toute personne souhaitant faire valoir ses droits à la retraite a la possibilité d'être reçue par la MSA et ce gratuitement pour le calcul de ses droits.

Question d'un adhérent du secteur de Mme CHAMBAT Mireille - 1er collège - Haute-Savoie

Quel changement de calcul de nos charges de Cotisations Maladie MSA en qualité d'exploitant individuel ?

Réponse

Pour les Chefs d'exploitation à titre principal ou exclusif :

La cotisation AMEXA (assurance maladie-maternité et invalidité des exploitants agricoles) qui a évolué depuis 2014 est calculée sur :

- la moyenne des 3 derniers revenus professionnels
- en cas d'option sur le seul dernier revenu professionnel.

En 2014, le taux est de 10,84 % avec une assiette minimum de 7 624 Euros (800 Smic).

En 2015, le taux est toujours de 10,84 % avec une assiette minimum de 4 184 Euros.

En 2016, dans le cadre de la crise agricole, le taux passe à 3,04 % sans assiette minimum, donc dès le 1^{er} euro de revenus professionnels.

Il y aura toutefois une cotisation invalidité, dont le taux reste à fixer par décret.

Pour les chefs d'exploitation à titre secondaire :

La cotisation AMEXA n'est pas génératrice de droits. Elle est calculée sur les revenus professionnels (moyenne triennale ou option). Il n'y a pas d'assiette minimum. Le taux de la cotisation n'a pas été modifié, il est de 8.28 %

Pour les cotisants solidaires :

Le taux est inchangé à 16 % sur les revenus professionnels de l'année précédente.

Question de M. JOLIBOIS Lucien - 2ème collège - Savoie

Comment maintenir le salaire total plus longtemps pour les maladies longue durée (cancer, etc ...). Il baisse trop vite, c'est la double peine ... ?

Réponse

Pour les affections de longue durée (affections relevant de l'article L.324-1 du code de la Sécurité Sociale), l'article L323-1-1 du Code de la Sécurité Sociale prévoit que les indemnités journalières peuvent être versées pendant une période de 3 ans.

En ce qui concerne le maintien de salaire, l'employeur peut maintenir le salaire totalement ou partiellement. La nature et la durée du salaire maintenu par l'employeur varient selon que le salaire est maintenu dans le cadre de la loi sur la mensualisation ou dans le cadre d'une convention collective.

Question de M. GHEMBAZA Moulay - 2ème collège - Isère

Comment faire pour avoir moins de souci de transmission avec la Carte Vitale ?

Réponse

Il faut que les assurés mettent à jour leur Carte Vitale régulièrement (au moins une fois par an). Il est important de le faire en début d'année au moment du renouvellement des garanties complémentaires.

Question de M. TISSOT André - 1er collège - Haute-Savoie

La généralisation des transmissions électroniques de données génère son lot d'erreurs (humaines ou techniques) avec, parfois, de graves conséquences pour la MSA ou l'assuré. Il semble que la MSA ne dispose pas de système dit de "vraisemblance" permettant l'alerte d'anomalies.

Quels moyens pratiques la Caisse propose-t-elle pour :

- détecter ces erreurs,
- clarifier et identifier les responsables,
- garantir à l'adhérent l'accès à l'information et aux preuves matériel le concernant ainsi que les procédures pour régler ces nouveaux litiges ?

Quels moyens la Caisse met-elle en oeuvre pour maîtriser ses transmissions électroniques de données afin de détecter les erreurs et garantir le service à l'adhérent ?

Réponse

Le service Santé réceptionne quotidiennement plusieurs centaines de Feuilles de Soins Electroniques (FSE) télétransmises par les professionnels de santé. Pour la création d'une FSE, le professionnel de santé doit être en possession de la Carte Vitale de l'assuré et de sa propre carte de professionnel de santé garantissant ainsi les données d'identification des deux parties.

A réception, la FSE fait l'objet de nombreux contrôles automatiques (droits de l'assuré, droits d'exercice du professionnel de santé, doubles factures, codification correcte des actes...) Les FSE détectées incorrectes, lors de ces contrôles, sont ensuite traitées par les agents du service santé et les assurés ou professionnels de santé peuvent être sollicités.

Question de M. DONCHE Charles - 2ème collège - Haute-Savoie

Depuis quelque temps, les décomptes Maladie ne sont plus envoyés aux adhérents ainsi que les attestations pour vérification à la déclaration d'impôts.
Pouvez-vous nous expliquer cet état de fait ?

Réponse

Le décompte maladie n'est plus envoyé à l'adhérent, sauf si la MSA ne connaît pas la Complémentaire santé.

De même, un lien direct est effectué entre la MSA et les services fiscaux pour les revenus de remplacement (IJ, rentes, pensions ...).

Ces informations sont, en revanche, disponibles sur l'Espace Privé de la MSA, d'où l'intérêt d'ouvrir un compte « mon Espace Privé ».

Comme pour d'autres services publics, ces évolutions sont motivées par le développement des échanges dématérialisés et dans une logique d'économie des coûts de fonctionnement.

Question de M. MOLINATTI-GRIS Gaspard - 2ème collège - Haute-Savoie

Quelle conséquence pour les adhérents de la politique du "tout internet" ? On se sent parfois exclu quand on n'est pas équipé ?

Réponse

Au 1^{er} Mai 2016, en Alpes du Nord, 65 % de nos Ouvrants droit maladie (soit plus de 39 000 personnes) ont accès à leur Espace Privé MSA pour faire leurs démarches en ligne. La progression spectaculaire de ces trois dernières années (en mai 2013, 21 000 personnes avaient accès à leur Espace Privé, soit une progression de 82 %) s'explique par l'essor général d'Internet dans notre société mais aussi, c'est vrai, par la volonté de la MSA de faire d'Internet le 1^{er} canal d'information et de contact avec ses adhérents.

Pour autant, la MSA s'engage à accompagner les adhérents qui ont des difficultés avec les nouvelles technologies. On peut citer, par exemple, trois démarches déployées ces derniers mois :

- La formation d'un groupe d'exploitants agricoles actifs à l'informatique dans le Nord-Isère, accompagné d'une aide financière pour l'achat d'un ordinateur,
- L'ouverture de 5 nouvelles Maison de Services Au Public (deux ouvertures effectives à St Chef en Isère et Abondance en Haute-Savoie, 3 ouvertures imminentes à Frangy, Thorens Glières, et St Hilaire du Touvet) dans lesquelles des postes informatiques sont en libre-service et les agents formés par la MSA pour vous accompagner dans vos démarches,
- L'envoi systématique des décomptes santé par courrier postal aux adhérents de plus de 80 ans.

Pour la petite histoire, 2 700 adhérents de plus de 80 ans ont accès à leur espace privé en Alpes du Nord. Le plus âgé est né en février 1914 ; il est haut-savoyard et il accepte de recevoir les documents MSA par voie électronique.

Question de M. COMARD Philippe - 2ème collège - Haute-Savoie

Comment la caisse compte-t-elle améliorer le service aux adhérents (temps d'attente au téléphone et délai de rappel trop longs, de même que le délai de paiement) ? N'a-t-elle pas les moyens d'embaucher ?

Réponse

L'exposé du Président et du Directeur ont fait apparaître que les moyens de la MSA sont contraints. Les effectifs baissent de façon conséquente chaque année, ce qui amène à rationaliser le fonctionnement.

Le taux d'appels aboutis est descendu assez bas en 2014 et début 2015 du fait de retards dans les services de production. Avec l'amélioration de la situation dans ces services, on est revenu à un taux d'appels aboutis plus conforme à 85 %.

Il existe au sein de la MSA un travail de fonds pour améliorer la qualité de service.

Quelques rappels concernant notre centre de contacts :

- 1 numéro unique pour contacter la MSA de 8 h à 17 h sans interruption : 09.69.36.87.00.
- Des plages horaires plus accessibles : de 8 h à 9 h 30 et entre 12 h et 14 h.

Une amélioration notable depuis la mise en place de notre nouvelle téléphonie en Août 2015 est à souligner. Un adhérent qui nous a contacté sans succès, sera prioritaire dans la file d'attente lors de son prochain appel dans un délai de 48 h (même téléphone),

Par ailleurs, le temps d'attente est désormais annoncé. Des messages d'information sont diffusés et répondent ainsi parfois aux questions que les adhérents souhaitent poser (exemples : date versement de la prime de Noël, vaccination contre la grippe...)

Question de M. RENAVENT Thierry - 2ème collège - Isère

Quelles actions de la MSA pour prévenir les BURN OUT et dépressions suite aux surcharges de travail ?

Réponse

Pour prévenir les BURN OUT ou dépression pour raison professionnelle, le service SST (Santé Sécurité au Travail) de la MSA peut aider l'entreprise à faire un diagnostic du risque psychosocial dans l'entreprise et à proposer des pistes d'amélioration. Il faut, cependant, que l'entreprise exprime cette demande d'accompagnement.

Cette intervention peut parfois être réalisée par une entreprise tierce.

Si l'entreprise ne souhaite pas s'engager avec nous dans un diagnostic et un plan de réduction des risques, notre action s'arrête au niveau du conseil à l'entreprise.

Dans ces entreprises citées, nos équipes sont présentes dans les CHSCT (Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) qui sont souvent à la fois pour elles un espace d'échanges avec les employeurs et salariés, de conseil et de propositions.

L'accompagnement individuel des salariés en BURN OUT ou dépression pour raison professionnelle, on est déjà dans l'après. Il s'agit de les accompagner pendant leur parcours de soins pour préparer la reprise du travail dans les meilleures conditions avec l'employeur. Cet accompagnement, s'il intervient pendant l'arrêt de travail, ne peut se faire qu'à la demande de l'intéressé ou de son médecin traitant (ou du médecin conseil). Il intervient donc très en amont de la visite de reprise, au cours de visites "à la demande" du salarié, ou au cours de visites de "pré-reprises" qui permettent à la fois de suivre l'intéressé et de commencer à discuter, le cas échéant, des conditions de reprises avec l'employeur.

Question de M. BOURGUIGNON Serge - 2ème collège - Haute-Savoie

Pour les ambassadeurs de l'Offre de Services de la MSA est-il envisagé :

- de conforter notre formation ?
- des réunions d'échanges, d'expériences entre ambassadeurs ?

Réponse

La première formation pour les ambassadeurs, proposée en janvier dernier, est le point de départ d'une série de séances dédiées à l'offre de services afin de parfaire la connaissance des ambassadeurs et de favoriser l'échange d'expériences entre les territoires. Il est aussi envisagé que les Présidents de territoires soient associés à ces séances afin que le portage des actions concernant l'OST (Offre de Services sur les Territoires) soit renforcé au niveau des Comités de territoires.

Question de M. REYNIER Pierre - 1er collège - Isère

Les personnes ayant des petites retraites (inférieures à 900 €) ne pourraient-elles pas bénéficier d'un tarif préférentiel pour les services de téléassistance et de baluchonnage portés par l'offre de services de la MSA ?

Réponse

La téléassistance est un dispositif porté par les associations de l'offre de services du groupe MSA. N°1 de la téléassistance en France, Présence Verte, est depuis plus de 30 ans, partenaire de l'autonomie des personnes âgées ou fragilisées en développant des solutions de téléassistance sur mesure pour leur permettre de rester libres, d'être actifs en toute sécurité mais jamais seul. En cas de besoin, il suffit d'appuyer sur la touche du médaillon, du bracelet ou du téléphone fourni pour être secouru.

Soucieuses de limiter le coût de l'abonnement à la charge des assurés, les caisses de MSA soutiennent ce dispositif dans le cadre de leurs prestations extra-légales et proposent une prise en charge sur l'abonnement mensuel (le montant de la prise en charge varie selon les caisses). Pour la MSA Alpes du Nord, la prise en charge concerne les frais d'installation et l'abonnement à hauteur de 8,50 € par mois.

Question de M. VILLARD André - 1er collège - Isère

Notre échelon local a initié une action sur les cotisations sociales sans que celle-ci puisse aboutir du fait de la non-disponibilité des services de la MSA. Comment la caisse compte-t-elle mobiliser ses services pour répondre aux demandes d'actions que les délégués souhaitent monter sur les territoires ?

Réponse

L'action sur les cotisations est une initiative intéressante d'autant qu'elle correspond à un besoin des adhérents et qu'elle peut être conduite en partenariat, ce qui est toujours positif et recherché. Le rapport mutualiste exposé par M. BLANCHET a démontré que nous avons conduit nombre d'actions dans cet esprit depuis un an.

Effectivement, il est regrettable que la MSA n'ait pu répondre favorablement à cette demande qui concernait le service Cotisations fortement mobilisé dans l'accompagnement de la crise agricole depuis un an.

Nous nous engageons à ce que la disponibilité des acteurs internes soit dégagée afin de pouvoir déployer cette action fin 2016 - début 2017.

Questions de M. MARECHAL Pierre et de Mme Georgette BAVUS - 1er collège - Savoie

1ère question

A l'inauguration qui a été invité ? Quel budget pour cet événement ?

Réponse

L'inauguration est un évènement institutionnel. A cette occasion, de nombreux partenaires du monde de la protection sociale et du milieu agricole ont été invités. Le budget de l'inauguration s'est élevé à 12 000 €.

De plus, en réponse à une demande des élus MSA de mieux connaître le fonctionnement de la MSA, une animation a été construite pour les délégués relais des Comités de territoires afin de leur faire découvrir les coulisses de la MSA et mettre en valeur les actions sur les territoires.

Afin de partager ce moment avec tous les délégués MSA, trois courts films ont été tournés et sont diffusés aujourd'hui.

2ème question

Au bout de combien d'années la dette de cotisations est-elle annulée ?

Réponse

La réglementation n'autorise pas la MSA à annuler des dettes de cotisations sociales. L'ancienneté de la dette ne constitue pas en soi un motif d'annulation.

3ème question

Suite à l'article paru dans le Dauphiné du 3 Avril 2016, faut-il un permis pour se servir de la tronçonneuse et comment est-on assuré ?

Réponse

Pour un particulier, comme pour un exploitant agricole, l'utilisation d'une scie à chaîne n'est, pour l'instant, soumise à aucune obligation de type "permis tronçonneuse". Il ne s'agit pour le moment que d'une recommandation que l'on peut faire dans le cadre d'une première utilisation. L'assurance est la même que pour toutes les activités professionnelles de l'exploitant.

Pour les salariés d'entreprises, compte tenu du résultat de l'évaluation des risques liés à l'activité professionnelle, l'utilisation d'une scie à chaîne est soumise à la réglementation du Code du Travail. Comme pour toutes les autres machines utilisées dans le cadre professionnel, à savoir, obligation de formation à l'utilisation de ladite machine, le permis tronçonneuse, même s'il est recommandé, n'est à l'heure actuelle pas obligatoire.

M. EXERTIER propose maintenant de répondre aux **questions posées pendant les travaux de l'Assemblée** en lien avec les sujets abordés.

Question de Mme CROZAT Cécile - 2ème collège - Isère

"Confrontée personnellement à des problèmes de transmission de données entre la MSA Ain Rhône et la MSA Alpes du Nord, je souhaiterais savoir quelles sont les actions mises en place pour la coordination des services entre les différentes caisses".

Réponse

D'une façon générale, en terme de transmission de données, quand il y a une mutation de dossier d'une caisse à une autre, dans la majorité des cas, les éléments se passent par flux électronique direct, n'excluant pas le fait qu'il puisse y avoir des anomalies ou des difficultés dans certains cas.

Pour de telles situations, des systèmes de coordination entre caisses ont été mis en place, qu'il convient certes encore d'améliorer, pour assurer des mutations correctes afin que les transmissions de données se fassent de la manière la plus aisée possible en développant notamment les échanges, les contacts : soit au niveau des services entre agents par mail, par fax, par téléphone, soit au niveau de l'encadrement, soit au niveau d'instances de coordination, et si besoin au niveau de la Direction.

En tout état de cause, la caisse a le souci de fluidifier, autant que faire ce peut, ces transmissions de données et de mettre tous les moyens en oeuvre pour limiter les anomalies qui sont dans certains cas indépendantes de sa volonté.

Mme CROZAT est invitée à rencontrer Mme ARGOUD, Directrice adjointe, à l'issue des travaux afin qu'une réponse précise puisse être apportée à sa sollicitation.

Question de M. SOLOMAS Roger - 2ème collège - Isère

Il souhaite que le rôle des délégués cantonaux sur leur territoire soit reprécisé.

"S'agit-il de représenter la MSA Alpes du Nord localement ? Comment connaître les délégués référents et les ambassadeurs de l'Offres de Services sur les Territoires ?"

Réponse

Les délégués référents et les ambassadeurs de l'Offre de Services sur les Territoires sont en ligne sur le site Internet de la MSA Alpes du Nord dans la rubrique des élus qui propose de nombreuses informations sur le rôle des délégués, l'organisation de l'Echelon Local au niveau de la MSA Alpes du Nord et les interlocuteurs locaux.

Concernant le rôle des délégués cantonaux, la table ronde qui suit répondra à la question de M. SOLOMAS, notamment sur le rôle de l'Echelon Local, les actions déployées sur un territoire et les missions d'un délégué.

Question de M. GUMERY Yves - 2ème collège - Savoie

"Comment se fait-il que le vote ait été effectué globalement et non motion par motion alors que seule une motion me posait problème, d'où mon vote d'abstention ?"

Réponse

Effectivement, un vote aurait pu être effectué à l'issue de la lecture de chacune des quatre motions. C'est dans un souci d'efficacité que l'option a été prise de le faire globalement.

Question de M. BERNARD Patrice - 2ème collège - Isère

Son interrogation porte sur l'impact de la nouvelle réforme des retraites pour les apprentis.

- "Combien de trimestres un apprenti peut-il racheter selon qu'il avait ce statut entre 1972 et le 31 Décembre 2013 ou à compter du 1er Janvier 2014 et quel est le barème de rachat ?
- "Comment sont calculées les cotisations au titre de la retraite des apprentis ?"
- "Quelles sont les démarches à effectuer par l'apprenti auprès de la MSA ?"

Réponse

Les éléments de réponse n'ayant pu être donnés en séance, un courrier a été adressé à l'intéressé, dont les termes sont repris ci-après.

Les interrogations portent sur deux mesures inscrites dans la Loi n°2014-040 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite, dont sont rappelés ci-après quelques principes d'ordre général.

Possibilités pour un apprenti de racheter des trimestres :

L'article 27 de la Loi précitée prévoit un abaissement du montant des versements au titre des années incomplètes au cours desquelles l'assuré était en apprentissage (contrats signés entre le 1er juillet 1972 et le 31 décembre 2013). Ce montant préférentiel du rachat est limité à quatre trimestres sur les douze prévus et correspond à une aide forfaitaire par trimestre.

A ce jour, les services de la MSA n'ont reçu aucune instruction ni aucune information concernant l'application de cet article sur les versements de cotisations au titre des années incomplètes.

Pour les apprentis depuis le 1er janvier 2014, la régularisation des cotisations se fait auprès de l'employeur, la prescription n'étant pas encore atteinte.

Mode de calcul des cotisations "retraite" des apprentis :

L'article 30 de la même Loi prévoit la suppression de l'application de l'abattement de 11% sur l'assiette des seules cotisations vieillesse de base. Les apprentis et leurs employeurs cotiseront désormais sur la rémunération réellement perçue pour ne pas pénaliser les apprentis au regard de leurs droits à retraite.

En effet, l'assiette forfaitaire réduite ne permettait pas la validation de la durée d'assurance égale à celle du contrat. La base de calcul des autres cotisations et contributions sociales demeure égale à l'assiette forfaitaire.

Démarche à effectuer par l'apprenti auprès de la MSA pour le rachat de cotisations :

La demande de versement de cotisations arriérées doit être adressée par écrit à la Caisse du lieu de résidence de l'assuré au jour de la demande. Le cas échéant, cette MSA se met ensuite en contact avec la MSA du lieu d'activité de l'époque afin d'effectuer les vérifications nécessaires.

Les assurés souhaitant effectuer une régularisation de cotisations arriérées sont tenus d'apporter la preuve de leur apprentissage (qu'il y ait eu, ou non, report au compte de cotisations).

Peuvent être retenus pour démontrer la réalité de l'activité d'apprenti :

- le contrat d'apprentissage,
- la déclaration d'apprentissage si le contrat a été effectué sur l'exploitation des parents,
- les bulletins de salaires datant de l'époque faisant mention de la qualité d'apprenti,
- les attestations des Chambres Consulaires,
- une attestation du centre d'apprentissage précisant les coordonnées de l'entreprise,
- le diplôme sanctionnant l'apprentissage délivré par une Chambre Consulaire précisant les coordonnées de l'entreprise,
- le certificat de travail établi par l'employeur.

Question de M. REYNIER Pierre - 1er collège - Isère

"Les frais de gestion sont aujourd'hui de l'ordre 4 %. De mémoire, il y a 7 ou 8 ans, ils s'élevaient à 2,5 % :

- Qu'est-ce qui a pu générer cette augmentation ?
- Est-ce que la télétransmission permettra de faire diminuer cet écart ?"

Réponse

Il n'y a pas eu d'évolution majeure sur les coûts de gestion.

La différence évoquée réside dans ce qui est intégré dans le calcul de ces coûts de gestion : soit sont introduits uniquement les frais locaux, soit sont introduits les frais liés à l'informatique et au fonctionnement national.

Le taux de 4 % étant la somme des frais de gestion au niveau national qui évolue peu depuis un certain nombre d'années, notamment du fait qu'en valeur absolue les dépenses n'augmentent pas, voire diminuent.

Remarque de Mme ROLLAND Aude - 1er collège - Isère

"Pour rebondir sur le sujet de certaines entreprises agro-alimentaires qui ne cotisent pas à la MSA, je tenais à attirer votre attention sur la filière équine.

Depuis quelques années, on voit fleurir des entreprises sous forme associative. Ce statut, encouragé par certains services, exonère ces entreprises, ces associations de cotisations, notamment MSA, mais aussi de taxes ; ce qui met en grandes difficultés les entreprises agricoles depuis deux ans avec une concurrence et des charges inégales entre les entreprises agricoles et les associations au sein d'une même profession."

Réponse

L'affiliation au régime agricole dépend de l'activité exercée. Peu importe la structure juridique que ce soit à titre personnel, sous forme de société anonyme ou sous forme associative, cela ne remet pas en cause l'assujettissement au régime agricole.

Dès lors qu'une entreprise ou une association est assujettie au régime agricole, les salariés qui exercent une activité dans celle-ci doivent relever eux aussi du même régime.

Dire qu'il n'y pas aujourd'hui d'assujettissement au régime agricole y compris pour les formes associatives est une erreur en soi. Il est vrai que les formes associatives n'ont pas les mêmes obligations juridiques, notamment les Présidents d'association qui ne sont pas gérants non salariés.

En tout état de cause, si ces entreprises exercent une activité agricole, elles doivent obligatoirement être affiliées au régime agricole. En effet, le code rural stipule que l'activité doit s'insérer dans le cycle de la production animale et végétale et par conséquent toute entreprise rentrant dans ce cadre doit relever du régime agricole.

Question d'un délégué sur la relation de service

"Sous quelle forme les réponses sont apportées aux assurés qui s'adressent à la MSA par courrier, par mail ou par téléphone ?

Par ailleurs, si un adhérent souhaite recevoir ses décomptes ou autres documents par voie postale, la MSA accède-t-elle systématiquement à sa demande ?"

Réponse

Cette question requière plusieurs aspects.

1. Sont inclus dans les courriers reçus tous les dépôts de dossiers qui donnent lieu effectivement à un certain nombre de réponses individualisées.
Une évolution est à noter dans la transmission des décomptes dits "automatiques" et pour lesquels on peut considérer que l'information est déjà pour partie disponible soit via le virement bancaire ou postal, soit via les transmissions faites à l'administration fiscale.
Comme cela a déjà été précisé, compte tenu des contraintes de gestion qui pèsent sur les MSA, ainsi que sur un certain nombre d'autres organismes, l'objectif est de supprimer les envois de masse qui génèrent un coût très élevé, pour une plus-value somme toute assez modeste, de façon à privilégier les envois liés au traitement individualisé de dossiers. Un certain nombre d'adhérents ont d'ailleurs fait le choix du "tout Internet" et reçoivent aujourd'hui leur courrier dans leur espace privé.
2. Sur la deuxième partie de la question, dans ce cadre, seuls certains adhérents sont de fait exclus de la transmission par voie électronique : les plus de 80 ans et ceux pour lesquels la Complémentaire Santé n'est pas connue par la MSA.

Sur ce point, M. EXERTIER précise que suite à la sollicitation des Présidents des Anciens Exploitants de la FDSEA des 3 départements reçus par la MSA, des formations au site Internet MSA leur seront proposées par le biais des Echelons Locaux.

A terme, il n'est pas exclu d'étudier les bases de données et que, pour des populations d'adhérents ciblées, il puisse y avoir des cas particuliers. Aujourd'hui, aucune situation particulière n'est traitée en dehors des mesures évoquées.

M. le Président EXERTIER rappelle que l'Assemblée Générale est effectivement un moment privilégié pour poser des questions mais il tient à souligner que tout au long de l'année les élus ont la possibilité de faire remonter leurs questions ou demandes par l'intermédiaire des Présidents des Comités Locaux de Territoires.

-:-:-

2^{EME} PARTIE : ANIMATION

Après ce tour d'horizon très complet de l'activité de la Caisse pour l'année 2015, M. EXERTIER, introduit maintenant la deuxième partie des travaux de cette Assemblée Générale qui a pour thème :

« Nouveau mandat – Nouveaux enjeux »

Pour illustrer ce thème, **une table ronde** est proposée, dont l'animation est assurée par Thierry GIRARD, 1er Vice-Président de la MSA Alpes du Nord.

Le nouveau mandat des élus de MSA s'ouvre dans un contexte de profonds changements :

- **Une nouvelle région administrative** avec des impacts sur le paysage agricole régional, l'évolution des partenariats de la MSA et de leur organisation, évolution aussi propre à la MSA,
- **Une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion**, ses enjeux majeurs et ses conséquences sur les interactions entre organismes (mutualisations)

Pour aborder ces questions, les Présidents des 4 caisses de MSA de la région AURA (Auvergne Rhône-Alpes) et un élu MSA Alpes du Nord, Président du Comité Local de Territoire Isère Rhodanienne sur le département de l'Isère sont invités à s'exprimer :

- M. DE SEYSSEL, Président de la MSA Ain-Rhône, exploitant en grandes cultures, pisciculture et élevage de chevaux,
- M. JOUVE, Président de la MSA Ardèche Drôme Loire, Président de l'ARCMSA, exploitant en élevage bovin Aubrac,
- M. PANEL, Président de la MSA Auvergne, Administrateur central, exploitant en grandes cultures, viticulture et EDT,
- M. EXERTIER, Président de la MSA Alpes du Nord, 1^{er} mandat de Président, exploitant en noix, vignes et céréales en Savoie,
- Mr ROZIER, élu de la MSA Alpes du Nord et Président du territoire Isère Rhodanienne, ancien exploitant en volaille.

Cette table ronde vise à d'apporter un éclairage sur ces grands changements, leurs impacts sur le fonctionnement de la MSA et le rôle des délégués dans cet environnement en pleine mutation.

Les échanges au cours de cette table ronde porteront sur les thèmes suivants :

- Le paysage de l'agriculture dans la nouvelle région
- L'organisation au plan régional
- La COG (Convention d'Objectifs et de Gestion)
- La proximité avec les adhérents et les territoires

M. EXERTIER remercie les participants pour leurs interventions et témoignages pertinents.

En effet, tout au long de cette table ronde, plusieurs messages forts ont été soulignés, particulièrement la capacité d'adaptation de la MSA au changement pour conserver sa spécificité et son ancrage sur les territoires.

Que ce soit à l'échelle nationale, régionale ou plus locale, son réseau de délégués est un atout sur lequel elle peut s'appuyer pour négocier auprès des Pouvoirs Publics, assurer une représentation régionale, définir les politiques locales et faire vivre les territoires.

3EME PARTIE**INTERVENTION DU REPRESENTANT DE L'ETAT**

M. EXERTIER laisse maintenant le soin à M. JOSSO, Directeur adjoint à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, représentant Mme BOZONNET, Directrice Départementale des Territoires de l'Isère ainsi que M. Le Préfet de l'Isère, **de clore les travaux de cette Assemblée Générale.**

"M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Je voulais d'abord excuser M. le Préfet qui aurait certainement souhaité être présent aujourd'hui parmi vous. Vous savez qu'il est sur le départ, mais c'est un Préfet qui s'est fortement impliqué sur les questions agricoles notamment sur les difficultés que l'agriculture a connues en 2015 et sur ce début d'année 2016.

Pour information, le nouveau Préfet, Lionel BEFFRE, prendra ses fonctions le 30 Mai 2016.

Tout d'abord, j'ai beaucoup apprécié d'avoir assisté à vos travaux ainsi qu'au débat qui était très intéressant.

Je remercie particulièrement l'implication de la MSA, sans faille, auprès de ses adhérents et des agriculteurs.

La MSA est en première ligne systématiquement face aux difficultés économiques et sociales des agriculteurs.

Evidemment, on l'a vu aujourd'hui, vous mobilisez un certain nombre de procédures d'accompagnement classiques, mais je tenais aussi à souligner la réactivité et l'efficacité de la MSA, de ses services, de ses agents, de l'ensemble des délégués dans la mise en oeuvre des mesures de gestion de crises face aux difficultés que connaît le monde agricole.

L'année 2015 a été particulièrement difficile pour tout le monde, pour les agriculteurs en premier lieu bien évidemment, mais aussi pour les services de l'Etat et de la MSA qui ont instruit en urgence un certain nombre de dossiers d'aide dans le cadre du plan de soutien de l'élevage qui touche et concerne aujourd'hui toutes les filières agricoles. Je voulais reconnaître cette action qui ne l'est peut être pas suffisamment.

Je voulais aussi souligner, et cela a beaucoup été mentionné, à la fois dans votre intervention M. le Président mais également lors de la table ronde, la présence forte sur les territoires de la MSA et sa volonté de préserver cette présence, cette proximité nécessaire dans les territoires, d'autant plus dans ce contexte de crise où il est vraiment important que les agriculteurs trouvent des interlocuteurs de proximité.

Je voulais saluer cet effort considérable que vous avez engagé malgré le contexte de restriction budgétaire, vous avez évoqué cette convention d'objectifs et de gestion qui vous impose des réductions d'effectifs.

L'Etat est lui-même aussi contraint de réduire ses effectifs. Pour exemple, les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) de l'Isère sont passés de 550 agents en 2010 à 280 agents aujourd'hui ; certes on a perdu des missions mais globalement on est bien dans cette logique de réduction d'effectifs.

Il faut trouver, malgré tout, les solutions pour continuer à offrir un service public de qualité à l'ensemble des citoyens et répondre à ce souci de proximité. Je dois dire que le Préfet de l'Isère se soucie également de cette question de proximité.

Vous avez évoqué les Maisons de Service Public, c'est effectivement une réponse. La DDT a choisi de conserver un réseau territorial qui s'est bien réduit en terme d'effectifs mais nous avons encore des antennes sur les territoires et nous essayons au mieux de répondre à l'ensemble des administrés en restant présent sur ces territoires, et c'est d'autant plus important que la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) nous a imposé un changement d'échelle.

Vous l'avez aussi évoqué lors de votre Assemblée Générale, la nouvelle création de la région AURA qui vraiment nous questionne et suppose de retravailler la question de la proximité du niveau départemental, voire même du niveau intercommunal, puisque la loi NOTRe favorise aussi le niveau intercommunal en terme de proximité des citoyens.

Je voulais aussi vous dire que M. le Préfet a bien entendu vos inquiétudes, M. le Président, lors de la rencontre du 14 Mars 2016, à laquelle j'ai assisté et à laquelle participait également votre 1er Vice-Président, M. Thierry GIRARD.

Dès le 16 Mars 2016, M. le Préfet a fait remonter au Gouvernement l'ensemble de vos préoccupations que je citerai en trois points :

- le maintien de la proximité de la MSA dans les territoires,
- la mutualisation des moyens entre les caisses, imposée par la convention d'objectifs et de gestion,
- l'élargissement de l'assiette des adhérents à l'ensemble des entreprises privées du secteur agro-alimentaire.

Je note aujourd'hui les 4 motions que vous avez fait voter dans le cadre de cette Assemblée Générale qui reprennent certains de ces points, mais je note une motion en particulier qui est celle de favoriser l'installation à travers aussi des exonérations, soit totales ou partielles de cotisations MSA, pour les cédants qui s'engageraient dans une reprise d'exploitation par un Jeune Agriculteur, sachant qu'il existe déjà des dispositifs dans le cadre du FICIA (Fonds d'Incitation et de Communication pour l'Installation en Agriculture).

Je voulais aussi signifier que l'agriculture traverse une crise importante, c'est une crise agricole conjoncturelle qui dure, mais ne serait-ce pas plutôt une crise structurelle sur laquelle il faut travailler au niveau de l'organisation ? Cette crise suppose de conjuguer ensemble nos forces et donc d'avoir une nécessaire solidarité de tous les acteurs, que ce soit l'Etat, les collectivités, la région, les départements mais aussi la MSA, les organisations professionnelles agricoles, la Chambre d'Agriculture et qu'on ne soit pas dans des divisions qui pourraient nuire.

J'ai entendu, dans le cadre de la table ronde, des chiffres assez éloquentes sur les caractéristiques de notre région AURA, c'est une véritable puissance agricole et c'est aussi un vaste réservoir de consommation.

Cette région comporte un certain nombre d'atouts qui sont très importants et sur lesquels il faut à mon avis travailler et s'appuyer pour redonner des dynamiques positives à l'ensemble de nos filières, car les mesures d'urgence telles qu'on les connaît : Fonds d'allègement des charges, exonération des cotisations sociales redonnent un peu de trésorerie aux exploitants mais ce n'est pas cela qui donne du sens à leur travail, de la consistance et surtout de la viabilité aux exploitations.

Il faut donc travailler tous ensemble, chacun avec ses compétences, pour redynamiser les filières.

Je voulais dire aussi et ce sera un des derniers points, que je regrette, en tant que représentant de l'Etat, le manque de visibilité qu'il y a aujourd'hui sur la politique agricole commune et sur sa gestion pour les agriculteurs.

Je le regrette, car l'Etat local (la Direction Départementale des Territoires) fait tout ce qu'il peut pour gérer au mieux ces dossiers et faire en sorte que les agriculteurs aient le plus de visibilité possible. Cependant, le système actuel est régi par des contraintes émanant du national, une complexité aussi de la politique commune et de sa mise en oeuvre, expliquant ce manque de visibilité et des retards importants dans les versements des aides.

C'est d'autant plus dommageable que notre région AURA devrait avoir un effet très positif de la réforme de la PAC. Les simulations faites montrent que les zones de montagne, les productions extensives vont bénéficier de cette réforme de la PAC. Cependant et c'est regrettable, les agriculteurs ne sont pas en capacité d'avoir la visibilité pour leur exploitation de ce que cette réforme apporte.

Ce qu'il faut aussi souligner, notre Ministre de l'Agriculture a réussi à maintenir les 9 Milliards d'euros d'aides à la France, malgré un contexte très compliqué de négociation dans le cadre de cette réforme. La France aurait pu se voir attribuer des aides moins importantes.

Cette réforme de la PAC comporte tout de même des atouts, des atouts qui ne sont pas visibles aujourd'hui, que l'Etat n'est pas en capacité de montrer.

A titre d'exemple, il devait être engagé un travail sur les ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels). Ce travail ne peut être conduit, aucune donnée sur les valorisations des aides des exploitations n'est disponible.

Là aussi, j'invite tous les acteurs, tous les partenaires, la MSA, les banques, à ce que l'on soit solidaire entre nous pour aider au maximum les exploitations qui sont en difficulté de trésorerie et qui n'ont pas de visibilité sur ces aides versées.

Je vous dispense du calendrier de la PAC mais peut-être vous annoncer qu'il y aura une avance de trésorerie au 15 Octobre sur les aides 2016 à hauteur de 90 % (et non pas 50 % comme c'est le cas habituellement).

En conclusion, je voulais préciser qu'il est important de poursuivre notre excellente collaboration avec la MSA. Je crois que l'on travaille main dans la main sur tous les sujets qui nous concernent.

Je voulais aussi le citer en introduction, en Isère, nous avons le Sillon Dauphinois. C'est un outil très intéressant et je tiens à souligner l'efficacité de ce dispositif, surtout dans ce contexte de crise.

J'ai retenu dans les petites séquences filmées le propos d'une déléguée qui donne une belle image du travail de la MSA : *"La MSA pouvait aussi moissonner pour servir autrui"*.

On pourrait aussi dire : *"C'est moissonner pour servir l'avenir"*.

Merci de votre attention".

M. EXERTIER remercie M. JOSSO pour son intervention.

--:--

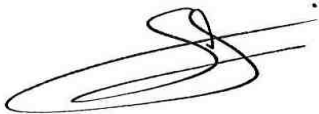
Avant de lever la séance, M. EXERTIER fait deux annonces :

- les participants sont invités à compléter **le questionnaire de satisfaction** inséré dans le dossier remis en début de séance. Une urne est à disposition dans le hall d'accueil pour le recueillir.
- **un tirage au sort** aura lieu, pendant le cocktail, suite à l'animation sur « La Chasse aux infos » organisée pour les membres des Comités Locaux de Territoires lors de l'inauguration du nouveau siège social afin qu'ils s'approprient le site Internet de la MSA Alpes du Nord.
Pour information, les trois heureux gagnants récompensés :
 - M. Georges ROUX
 - Mme Mireille BLANC-GONNET
 - M. Robert MARION-GALLOIS.

Puis, il renouvelle ses remerciements aux participants présents et invite chacun à partager un moment de convivialité dans la salle de restauration.

M. Jean-Jacques EXERTIER déclare l'Assemblée Générale close à 13 h30.

Le secrétaire de séance,
Sébastien BISMUTH-KIMPE



Le Président,
Jean-Jacques EXERTIER

